

Déclaration de conformité REACH

Par la présente, **WMC Sinterstar AG, Lotzwil, Suisse**, confirme que, selon l'état actuel de nos connaissances, les produits en carbure métallique fabriqués et livrés par notre société sont conformes aux exigences applicables du **Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)**, dans sa version en vigueur.

Nos produits en carbure métallique sont évalués au regard des exigences de REACH applicables aux articles. Nous tenons notamment compte :

- de la **liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (SVHC)** conformément à l'article 59 de REACH
- des obligations de communication concernant les articles conformément à **l'article 33 de REACH**;
- ainsi que des restrictions éventuellement applicables à nos produits conformément à **l'annexe XVII de REACH**;

Selon l'état actuel de nos connaissances, les produits en carbure métallique fabriqués et livrés par WMC Sinterstar AG **ne contiennent aucune substance figurant sur la liste candidate REACH en vigueur à une concentration supérieure à 0,1 % en masse dans un article**, sauf indication contraire explicite dans un cas particulier.

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement REACH applicables à nos produits sont respectées.

WMC Sinterstar AG surveille les modifications pertinentes des exigences légales applicables ainsi que les mises à jour de la liste candidate REACH et évalue leur incidence éventuelle sur les produits que nous fabriquons.

La présente déclaration repose sur les informations dont nous disposons concernant les matières premières utilisées, sur les informations fournies par nos fournisseurs ainsi que sur notre connaissance de la composition et des procédés de fabrication de nos produits.

Lotzwil, le 10.08.2026



Eric Faude
Propriétaire et Directeur général
WMC Sinterstar AG